

Éduquer à la vie affective et à la sexualité, une nécessité



Un enseignement essentiel

L'éducation à la vie affective, relationnelle et à la sexualité (EAS) fait partie des missions obligatoires de l'école depuis 2001. L'ensemble des constats montre cependant que celle-ci peine à être mise en œuvre de l'école au lycée.

Pourtant, les enjeux de cette éducation sont cruciaux : permettre aux élèves de comprendre les relations d'égalité entre les filles et les garçons et les différences entre amitiés et amours, de découvrir et connaître leur corps, d'employer les termes scientifiques pour le nommer, de savoir qu'il appartient à chaque individu et que l'on peut dire non même à celles et ceux que l'on aime, de savoir que chaque personne est singulière et que toutes doivent être respectées... Alors que les stéréotypes sexistes et les violences qui en résultent ne reculent pas, voire progressent, chez les plus jeunes, l'école doit contribuer à inverser la tendance. Le projet de programme EAS du Conseil supérieur des programmes constitue un premier point d'appui important. Il nécessite toutefois d'être accompagné d'une solide formation et de ressources pour la classe.

La présente publication, éclairée par les apports de la recherche, se veut un soutien aux équipes pédagogiques pour s'engager en EAS.

CE QUE DIT LA LOI

Le code de l'éducation (art L312-16) indique qu'« une information et une éducation à la sexualité sont dispensées dans les écoles, les collèges et les lycées à raison d'au moins trois séances annuelles et par groupes d'âge homogène. Ces séances présentent une vision égalitaire des relations entre les femmes et les hommes. Elles contribuent à l'apprentissage du respect dû au corps humain et sensibilisent aux violences sexistes ou

sexuelles ainsi qu'aux mutilations sexuelles féminines. Elles peuvent associer les personnels contribuant à la mission de santé scolaire (...) ainsi que d'autres intervenants extérieurs (...)»

Ces objectifs sont précisés dans la circulaire n°2018-111 du 12-09-2018 relative à l'éducation à la sexualité et celle du 30-9-2022 sur l'éducation à la sexualité.

Sexualité : l'école dans la société

Lever les tabous, surmonter les obstacles

De l'urgence sociale à l'impératif éducatif

L'éducation à la vie affective, relationnelle et à la sexualité est trop souvent réduite aux connaissances biologiques et à ses objectifs de santé publique. Or elle recouvre aussi des dimensions émotionnelle, sociale et juridique indispensables pour construire l'égalité entre les personnes, la connaissance de soi et des autres, les relations affectives sans domination ou discrimination, l'estime et la confiance en soi.

Elle est primordiale pour la santé aussi bien physique que psychologique (limitation des IST*, recul des grossesses involontaires, diminution des violences sexuelles, baisse des traumatismes psychologiques...) et pour permettre le moment venu à chacun-e de s'engager dans une sexualité positive.

Des enjeux sociaux

Le niveau des violences sexistes et sexuelles, à l'égard des femmes et des enfants, reste très élevé. Leur réduction est une nécessité pour plus d'égalité réelle filles/garçons et femmes/hommes. Il est donc urgent d'éduquer la jeunesse dès l'enfance. C'est donc bien au sein de l'école, lieu commun, que chaque enfant doit être éduqué sur les mêmes bases avec les

mêmes contenus et être accompagné dans sa construction et ses relations, y compris affectives, aux autres. Ces questions délicates, souvent ignorées au sein de la cellule familiale, relèvent de l'institution scolaire en charge de la formation à une future citoyenneté éclairée. La protection de l'enfance implique d'aborder le consentement dès la maternelle pour permettre aux enfants de savoir que leur corps leur appartient, qu'il doit être respecté et ne pas être agressé. Cela

est d'autant plus décisif que la CIVIISE** atteste que la plupart des violences sur les enfants sont le fait de proches.

Le collectif en appui

Par crainte de mal faire ou d'entrer en conflit avec les valeurs des parents, nombre de PE s'auto-censurent. Les textes réglementaires sont un point d'appui solide pour informer, en toute neutralité, les familles du caractère obligatoire de l'EAS à et programmer les séances de façon légitime. Tout comme le recours à des ressources et outils institutionnels, le travail en équipe permet souvent de lever les obstacles pédagogiques. À défaut d'une impérative formation ambitieuse relevant de la responsabilité de l'institution, le collectif de travail permet aussi de mutualiser expériences et ressources et de rendre cet enseignement le plus cohérent possible au fil de la scolarité.

* Infections sexuellement transmissibles

** Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants



SORTIR DE LA CONFIDENTIALITÉ

Daté de juillet 2021, mais diffusé publiquement en septembre 2022, un rapport de l'Inspection Générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche a pointé que moins de 15% des élèves bénéficient des trois séances obligatoires à l'école primaire. L'IGESR soumet une série de propositions pour une meilleure mise en œuvre de cette éducation, à la confluence des sphères publiques et privées. Parmi celles-ci la clarification du cadre législatif pour lequel le projet de programme (lire en page 4) constitue une première étape importante. Sont proposées aussi une amélioration de la lisibilité du projet à destination des familles par le biais d'informations et de documents de sensibilisation ainsi qu'un renforcement de la formation initiale et continue des personnels d'éducation et d'enseignement mais aussi des formateurs et formatrices académiques.



« Dès la maternelle, on peut parler d'intimité avec des contenus adaptés »

3 QUESTIONS À Naïma Anka-Idrissi, sociologue et formatrice en institut de travail social.*

1 QUELS SONT LES ENJEUX DE L'ÉDUCATION À LA VIE AFFECTIVE, RELATIONNELLE ET À LA SEXUALITÉ ?

Le ministère promeut l'apprentissage d'un comportement citoyen responsable par l'apport d'informations sur les différentes dimensions de la sexualité, le développement de l'esprit critique, l'accès aux ressources... Avec des contenus adaptés à l'âge des élèves, l'école a un rôle explicite dans la lutte contre les comportements sexistes, homophobes, transphobes, les violences sexuelles et dans la promotion de l'égalité filles-garçons. Avec 165 000 enfants victimes de viol par an et un risque 7 fois plus élevé de suicide chez les ados homosexuels, l'école vise le bien-être et la protection des enfants. Sans donner des cours de pratique sexuelle, il est nécessaire de connaître son corps, celui de l'autre pour s'emparer pleinement de sa sexualité plus tard mais surtout connaître les corps permet d'en appréhender les limites pour respecter son consentement et celui des autres.

2 COMMENT PRÉVENIR LES VIOLENCES SEXUELLES ?

L'école est le lieu privilégié pour détecter les violences sexuelles sur enfant dont 80% ont lieu dans la famille ou le cercle proche. L'enfant doit apprendre le registre de l'intimité corporelle, affective ou émotionnelle pour que la sienne soit respectée. Comme il est difficile pour un enfant de s'opposer à un adulte, il doit comprendre ce qui est permis ou interdit. Pour détecter les violences, il faut en connaître l'impact sur un enfant, prendre des précautions et instaurer un climat sécurisant qui lui permette de

s'exprimer. Les PE doivent donc être formés au respect de l'intimité corporelle, au repérage des victimes, au recueil de leur parole avec des outils adaptés.

3 COMMENT ABORDER L'EAS ?

Dès la maternelle, on peut parler d'intimité avec des contenus adaptés en développant l'estime de soi, le discernement pour aborder le consentement. L'important est d'initier le dialogue. En avançant en âge, on peut partir de questionnements des élèves : boîtes à questions, débats...

La littérature jeunesse ouvre le champ des possibles pour aborder l'homosexualité et les transidentités. L'école peut être le lieu où les adultes sont à l'écoute, répondent à la demande et orientent. Face

« Connaître les corps permet d'en appréhender les limites pour respecter son **consentement** et celui des autres. »

aux réticences des parents qui renvoient l'EAS à l'intime et à la sphère familiale, les PE sont mal préparés. L'Éducation nationale doit mieux s'emparer de la question des ressources, de la formation avec des modules spécifiques et apporter son soutien institutionnel.

* co-auteurice de *J'enseigne l'égalité filles-garçons*, Dunod (2023)

Vu d'ailleurs



AU QUÉBEC



« Intégrée au programme depuis 2018, l'EAS débute à 4 ans, avec la reproduction humaine et la croissance. Puis la vie affective et amoureuse est abordée à partir des questionnements des élèves vers 10 ans avec une information aux parents et des livres en guise de médiation. Au fil des années, les élèves semblent de plus en plus à l'aise pour en parler. »

Marie Vyboh-Poirier,
enseignante en 5^e année (CM2)



AU DANEMARK



L'EAS existe dans les instructions officielles depuis 1970 pour les 6-16 ans. Elle s'articule autour de la santé, du bien-être, de la vie sexuelle et de la vie familiale. Les interactions entre ces différents thèmes sont explicités. Cette longue expérience a révélé que la formation des enseignant·es était primordiale pour la qualité de l'enseignement. Une semaine dédiée est également à l'honneur chaque année. D'une manière générale, la communauté scolaire reconnaît l'importance du sujet. »

Kristina Aaltonen, responsable du bureau international des syndicats d'enseignants

Des indicateurs préoccupants



Un quart des hommes de 25-34 ans pense qu'il faut parfois être violent pour se faire respecter

37%

des femmes ont subi des rapports sexuels non consentis

(source : rapport annuel 2023 de l'état des lieux du sexisme en France, Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes)



Une fille sur 5 un garçon sur 13 subissent des violences sexuelles



(source : rapport de la CIIVISE, novembre 2023)



Pour aller plus loin :
➔ **dossier spécial Fenêtres sur cours**

Des ressources pour débiter

À ce jour, peu de ressources institutionnelles sont disponibles pour le primaire à part le vademecum sur les violences sexuelles intrafamiliales qui comporte des propositions de séances pour chaque cycle de la grande section au lycée. De même, dans sa deuxième partie, le document sur les principes directeurs internationaux sur l'éducation à la sexualité de l'UNESCO propose des thèmes et objectifs d'apprentissage sous la forme d'un tableau et par tranche d'âge. Pour travailler les différentes entrées de l'EAS, les albums constituent un support privilégié. **C'est mon corps** de Mai Lan Chapiron (cycle 1) ainsi que les planches anatomiques « **Entre les jambes** » permettent de traiter de la connaissance du corps. Sur la notion centrale du consentement et de la sphère intime, citons du cycle I à III **La bulle de Miro**, **Anti-Bisous**, **Elle a dit non**, mais il existe aussi des vidéos explicatives adaptées à l'âge des enfants. Sur la prévention des violences, l'ouvrage **Quand on te fait du mal** fait référence. **Je ne suis pas le doudou de mon papa** aborde la question difficile de l'inceste, **Ton corps t'appartient** est représentatif de l'avance québécoise en EAS et l'excellent manuel pour les pré-ados **Le livre le plus important du monde** a récemment été traduit du Suédois par Elise Devielhe.



Plus de ressources en ligne sur ➔ snuipp.fr

Programme : une avancée à concrétiser

Le projet de programme proposé en mars 2024 par le Conseil supérieur des programmes constitue une réelle avancée. Cette évolution renforce la légitimité de l'EAS. Les équipes pédagogiques pourront y puiser des propositions d'activités concrètes et y trouver des points d'appui en cas de contestation d'enseignement. Au niveau des contenus, l'introduction de la notion de consentement

dès la maternelle est positive, ainsi que les éléments de prévention des risques. L'épanouissement lié à la sexualité même si elle apparaît timidement au cycle 3 permet de dépasser l'approche jusqu'ici centrée sur la reproduction et les risques. La diversité des genres et des sexualités est présente dès la maternelle à travers la diversité des types de familles et l'égalité des identités. Ces notions gagneraient à

être approfondies à l'élémentaire pour lutter contre les LGBTQIphobies.

Il faut désormais que ce projet soit intégré aux futurs programmes officiels, voire enrichi et qu'il soit accompagné de l'étayage institutionnel en direction de la profession : documents d'accompagnement, ressources, formation...

L'avis de la FSU-SNUipp

L'éducation à la sexualité, intégrant pleinement les dimensions relationnelles et affectives, doit être assurée en premier lieu par les PE. Quand elles sont possibles, des co-interventions avec d'autres personnels de l'EN (infirmier-es, assistant-es sociales, CPE) ou avec des associations agréées telles que le planning familial peuvent être organisées. Cela suppose une formation

initiale et continue ambitieuse pour permettre aux équipes pédagogiques de concevoir et mener des séquences d'apprentissage spécifiques, adaptées à l'âge des élèves. Des ressources institutionnelles doivent également être mises à leur disposition. Si les séquences d'apprentissage doivent faire l'objet d'un enseignement spécifique, l'EAS doit aussi se décliner de manière transversale à travers les autres disciplines au-delà des trois séances obligatoires. Elle pourra ainsi contribuer à un fonctionnement plus égalitaire de la classe et de l'école.